

L'an deux mille quatorze, le vingt et un du mois de novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie d'Eygluy-Escoulin, sous la présidence de M. Roland FILZ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 7

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2014

Présents : Mmes D. Guion et C. Barthélémy, Mrs R. Balz, R. Peyrard et P. Bourgue.

Absents excusés : M. G. Fabra ayant donné pouvoir à Mme D. Guion.

La séance est ouverte à 19h10. M. Renaud Peyrard est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal vote l'indemnité de conseil pour les prestations de conseil de Mme DENNETIERE, receveur municipal, et ce jusqu'à la fin de sa gestion. Elle s'élève à 147,15 € pour l'exercice 2014.

CHANGEMENT DU PORTAIL DU CIMETIERE DE L'ESCOULIN

M. le Maire présente le devis d'un montant de 2109 € TTC établi par la société FER'OUVRAGE pour la fabrication d'un portail pour le cimetière de l'Escoulin. Le conseil approuve ce devis et décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Drôme.

REFECTION FACADES MAIRIE

M. le Maire présente les devis établis par la société REGIBAT et LEBRAT Père & Fils pour la réfection de la façade de la mairie. Ces devis s'élèvent à 5.664,57 € TTC pour la société REGIBAT et 16.935,92 € pour l'entreprise LEBRAT Père & Fils. Le conseil décide de retenir la société REGIBAT pour ces travaux et sollicite une subvention auprès du Conseil Général de la Drôme.

TRAVAUX VOIRIE 2015

M. le Maire présente le devis d'un montant de 6086,40 € TTC établi par la société BOUVAT TP pour l'élargissement d'un carrefour. Le conseil approuve ce devis et décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Drôme.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

M. Renaud PEYRARD est désigné correspondant défense de la commune.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le conseil municipal vote une augmentation de crédits de 100 € au compte 73925 – reversement de fiscalité et une diminution de crédits de 100 € au compte 61523 – entretien voies et réseaux.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ADJOINT TECHNIQUE EN CONTRAT CAE A LA COMMUNE DE GIGORS ET LOZERON

Suite à la délibération de la commune de Gigors-et-Lozeron en date du 12 novembre 2014, le conseil municipal accepte la mise à disposition de l'adjoint technique en contrat CAE pour une durée de 6 heures

hebdomadaire à compter du 1er janvier 2015 et autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette mise à disposition.

SIGMA

- Demande d'adhésion de la Communauté de Communes de la Raye (CCR)

Le conseil municipal a 6 voix pour et une abstention donne son accord sur cette adhésion

- Demande d'adhésion de la commune de Morans

Le conseil municipal a 6 voix pour et une abstention donne son accord sur cette adhésion

- Représentativité des délégués SIGMA

Le conseil municipal a 6 voix pour et une abstention approuve la modification apportée aux statuts du SIGMA.

DIVERS

- M. le Maire signale qu'un fil de poteau électrique pend à un mètre du sol depuis environ 1 mois au hameau de l'Escoulin. Un courrier sera fait à ERDF.
- Il fait part du sinistre subit par M. BALZ et Mme BRAENDLE dû à un flotteur qui s'était bloqué sur le poste d'alimentation en eau potable. L'entreprise Objectif Eau est intervenue en urgence et doit revenir pour finaliser la réparation.
- Barrière de Merly : il est décidé de limiter les détenteurs de clefs au Groupement forestier, aux propriétaires riverains, à l'ONF et à la commune.
- Déplacement du panneau d'agglomération de l'Escoulin : il est décidé de déplacer ce panneau au niveau de la propriété Bonhomme.
- Courrier de Mme et M. Gilbert MINODIER : Le conseil municipal décide de demander des informations au SDED afin de mettre en place un éclairage par led au niveau de la montée des escaliers de la fontaine aux crapauds.
- Devis des établissements Bodet : le conseil municipal souhaite faire une demande de devis conjointe avec les autres communes de la vallée de la Gervanne pour l'entretien des cloches de l'Eglise.
- Achat éventuel d'un véhicule de service : après avoir réfléchi à l'achat éventuel d'un véhicule de service, le conseil municipal décide de s'orienter plutôt vers l'achat d'une remorque ou d'une galerie.
- M. le Maire donne lecture du courrier de remerciements de M. Jean-Louis HILAIRE, maire de Poët Célard, pour le soutien au projet de réhabilitation du château de le Poët Célard.
- Débat fibre / ADN : le Conseil municipal demande à ce que soit précisé dans les attendus de l'accord avec le privé qu'au dessus d'un niveau de bénéfice, le privé doit reverser à l'investissement public.

Séance levée à 21 h 50.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 23 janvier 2015 à 19 h.

Le Maire, Roland Filz